



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

jeunes

Question écrite n° 52483

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la nécessité de lutter encore plus efficacement contre la prise d'alcool par les jeunes, notamment quant à ses effets sur l'insécurité routière. En effet, la progression de l'alcoolémie chez les jeunes, notamment lors de leurs cours et de leurs distractions, dans les discothèques et les boîtes de nuit nécessite une généralisation systématique des actions répétées de prévention auprès de cette jeunesse qui paraît parfois guère informée des risques encourus. Des initiatives originales et innovantes ont déjà été menées dans de nombreux établissements de nuit à travers le pays. Il conviendrait de les généraliser et de les systématiser sous l'autorité des préfets dans chaque département, notamment par la mutualisation des moyens en taxis, comme en navettes, qui permette une adaptation de ces établissements, et la mise en place d'un véritable et nouveau code de la nuit. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette question.

### Texte de la réponse

L'alcool est, avec la vitesse, l'un des deux principaux facteurs d'accidents mortels en France pour l'ensemble des usagers de la route. En 2008, 1 200 vies auraient pu être sauvées si tous les conducteurs avaient respecté la limite légale d'alcoolémie inférieure à 0,5 g/l de sang. C'est pourquoi le Président de la République a fixé des objectifs ambitieux pour 2012 parmi lesquels ceux de diviser par deux les accidents mortels dus à une alcoolémie excessive et par trois le nombre de jeunes tués sur les routes. En ce qui concerne les jeunes, la délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR) a développé depuis une dizaine d'années, le concept du conducteur désigné sobre et responsable. Dans les campagnes de communication de la sécurité routière, SAM (sans accident mortel) est désormais le signe de reconnaissance du conducteur désigné, et il est repris par les partenaires associatifs et professionnels de la nuit au niveau local et national qui proposent au conducteur de laisser ses clefs de voiture en arrivant et de se soumettre à un test d'alcoolémie en quittant la soirée. Ces pratiques, basées sur le volontariat, sont évidemment encouragées par la DSCR. Le Gouvernement favorise et facilite le travail de prévention mené par les associations sur le terrain en les soutenant financièrement au niveau national ou local. Les campagnes de communication autour de SAM sont reconduites chaque année, notamment au cours de l'été et avant les fêtes de fin d'année. Dans le souci permanent de sauver des vies humaines et de diminuer le nombre de drames qu'entraînent les accidents de la route, les pouvoirs publics s'engagent, mais au-delà des décisions du Gouvernement, c'est l'ensemble des acteurs de la société civile qui doivent se mobiliser.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52483

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé** : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales  
**Ministère attributaire** : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 16 juin 2009, page 5765  
**Réponse publiée le** : 1er décembre 2009, page 11414